

Programme de formation

Initial CACES ® R489 – Chariots élévateurs, inscrit au RS par la caisse nationale de l'assurance maladie / enregistré jusqu'au 27/01/2025

Objectifs	Conduire en sécurité des chariots élévateurs et connaître les risques liés à leurs utilisations
Public	Toute personne amenée à conduire un chariot élévateur de catégorie : 1A - 3 - 4 - 5
Prérequis	 Savoir communiquer dans la langue française Aptitude médicale liée à la conduite des chariot élévateurs Être âgé d'au moins 18 ans
Durée	3 jours soit 21 heures
Date – Planning – Délai d'accessibilité	Sessions tout au long de l'année – planning disponible sur le site internet au semestre – Accessible en 1 journée
Modalité d'accès	Financement personnel – plan de formation entreprise- Fonds FNE – POE – AIF France Travail
Inscription au RS	 Noms des certifications: Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - Recommandation 489 catégorie 1A: Transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite – sous le n° RS5055 Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - Recommandation 489 catégorie 3 – Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux – sous le n° RS5054 Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - Recommandation 489 catégorie 4: Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux à capacité nominale > 6 tonnes – sous le n° RS5059 Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - Recommandation 489 catégorie 5: Chariots élévateurs à mat rétractable – sous le n° RS5060 Certificateur: caisse nationale de l'assurance maladie Date d'échéance de l'enregistrement: 27/01/2025
Lieu	En centre – En entreprise
Coût	Nous consulter
Nb participants	1 à 6 participants

Programme Pédagogique

Introduction et présentation de la formation :

- Présentation de la formation et du formateur
- Questionnaire de positionnement
- Tour de table pour connaître les attentes et les besoins des stagiaires

Les acteurs de la prévention interne et externe :

- Les différentes instances gérant la sécurité du travail
- La responsabilité pénale du conducteur
- Les conditions d'utilisation des chariots
- Les conditions de circulation en entreprise et sur la voie publique

Le Fonctionnement des organes et équipements du chariot :

Les principales catégories de chariots élévateurs

Les principaux éléments :

- De l'ensemble élévateur
- Du circuit hydraulique
- Du système fournisseur l'énergie de traction
- Des organes de service et de sécurité
- Les modalités de chargement
- Les différents paramètres de conduite
- Les principales vérifications et opérations de maintenance

Les mesures de Sécurité pour l'utilisation des chariots :

- L'identification des principaux facteurs d'accidents
- Connaissance des principaux dispositifs de protection
- Les interdictions relatives au transport ou à l'élévation de personnes

Academy de la Formation - S.A.R.L. DEP

130 rue longue mare 50110 Cherbourg en Cotentin 02 33 23 19 91 / depformation.com

Numéro d'activité : 25 50 01 11 950 SIRET : 794 829 358 00033 CODE APE : 8559 A

Numéro du document AF-ENG-01.3-R

Indice

Statut BPA



Programme de formation

Initial CACES ® R489 – Chariots élévateurs, inscrit au RS par la caisse nationale de l'assurance maladie / enregistré jusqu'au 27/01/2025

Les opérations de manutention impliquant la mise en œuvre d'un chariot élévateur :

- L'adéquation du chariot avec la manutention envisagée
- Les vérifications de prise et de fin de poste
- La circulation en sécurité avec un chariot
- La prise et la dépose de charges au sol
- La mise en stock et le déstockage d'un palettier
- Le gerbage et le dégerbage en pile
- Le chargement et le déchargement latéral
- Le chargement et le déchargement d'un camion à partir d'un quai

Méthodes pédagogiques

Démonstrative, interrogative, de découverte et expérientielle

Moyens pédagogiques

Matériels : Salle de formation, ordinateur, vidéoprojecteur, livret pédagogique, diaporama de formation, engins de la catégorie visée

Humains: 1 formateur

Modalités d'évaluation

Avant la formation :

• QCM de positionnement – 10 questions

Après la formation, par un testeur différent du formateur :

- QCU de validation des acquis 100 questions
- Certification des stagiaires lors d'une épreuve pratique

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

N'hésitez pas à nous contacter. Nous analyserons avec vous la meilleure formule de formation adaptée à votre situation. Retrouvez plus d'informations sur l'accès à la formation pour les personnes en situation d'handicap sur le site de l'AGEFIPH - Référent PSH: Christine MEROUZE (02 33 23 19 91)

Contacts

Administratif et Commercial: Maeva TYMEN et Virginie BARBEY

Mail: accueil@academydelaformation.com

Taux de réussite en 2023 : 100%

Taux de satisfaction 2023 : 4,7/5 - 94%

Numéro du document AF-ENG-01.3-R

Indice

Statut BPA